



COMMUNIQUÉ
Paris, le 09/04/2024

UNE ZFE A MINIMA POUR LA MÉTROPOLE DE BORDEAUX, « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » SALUE CETTE DÉCISION.

Le lundi 8 avril 2024, la métropole de Bordeaux a annoncé les conditions de mise en œuvre de sa Zone à faibles émissions (ZFE) : une application *a minima* de la loi, que l'association « 40 millions d'automobilistes » juge pertinente.

Le minimum obligatoire

La métropole de Bordeaux a annoncé que la mise en place de la ZFE se ferait « *a minima* », c'est-à-dire qu'elle ne concernera que **les véhicules antérieurs à 1997**, soit le strict nécessaire pour être en conformité avec la loi. Ces véhicules ne représentent « que » 2 % du parc automobile métropolitain. La Métropole précise également que ces véhicules sont « *de moins en moins nombreux au fur et à mesure du renouvellement du parc* ».

« *Ils sont, pour la plupart, des véhicules qui roulent très peu, un second voire un troisième véhicule dans un foyer, ce sont donc des véhicules qui sont amenés à disparaître. Cette ZFE est donc *a minima** », remarque Philippe Nozière, Président de « 40 millions d'automobilistes ».

« 40 millions d'automobilistes » trouve cette mise en place pertinente en comparaison des mesures prises par certaines autres métropoles, qui n'hésitent pas à poursuivre le renforcement des interdictions au sein de leur ZFE malgré les assouplissements récemment autorisés par le gouvernement. L'association souligne néanmoins la nécessité que cette décision ne change pas en interdisant d'autres véhicules de rouler dans la ZFE bordelaise.

Des dérogations pour les véhicules concernés par les restrictions

De plus, un « pass ZFE » de 24 jours par an sera mis en place dans la métropole bordelaise pour permettre aux usagers circulant à bord d'un véhicule normalement interdit à la circulation de réaliser leurs déplacements primordiaux, tels que se rendre à des rendez-vous médicaux. Selon la Métropole, ce pass entrera en vigueur afin de « *permettre des accès occasionnels aux services publics indispensables pour les personnes qui ne viennent pas régulièrement sur le périmètre de la ZFE* ».

Une liste de dérogation au cas par cas est également prévue afin de permettre à ces véhicules de rouler si des besoins spécifiques les y obligent.

Une ZFE contrôlée ?

La métropole de Bordeaux assure que des contrôles systématiques ne pourront véritablement être mis en place qu'après l'homologation d'un système par l'État. Or, le contrôle automatisé des entrées dans les ZFE est annoncé pour début 2026.

« Du côté de Bordeaux, on a enterré la Zone à Faibles Émissions », constate Pierre Chasseray, Délégué général de l'association.

CONTACTS PRESSE :

Jade THIEFAINE
presse@40ma.net
Tél. : 06 10 07 48 26

Pierre CHASSERAY
Tél. : 07 78 21 24 47



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobile, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com